

RESOLUTION C20120201 modificative
de la résolution n°C20110265- Extrait

AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 JUILLET 2012

Le Conseil d'administration de l'Agence française de développement du 12 juillet 2012 :

- autorise la création d'une facilité globale de refinancement de 300 millions d'euros en faveur des établissements financiers en Outre-mer ;
- et, délègue au Directeur Général, pour une durée expirant le 31 décembre 2012, le pouvoir de consentir des prêts aux établissements financiers en Outre-mer dans le cadre de la facilité susvisée, dans la limite de 60 millions d'euros par établissement.

Il sera rendu compte, au cours des réunions du Conseil d'administration et du Comité Outremer les plus proches, des décisions prises en vertu de cette délégation. Ces comptes rendus ne donneront lieu ni à présentation ni à débat, sauf demande expresse d'un membre dudit Conseil ou dudit Comité.

Un premier bilan global de l'utilisation de la facilité sera présenté au Conseil d'administration au cours du premier trimestre 2013.

AP
Vu et certifié conforme

